

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Réunion du 16 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi seize juillet à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : MM. M. AURORA, X. BALLENGHIEN, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mmes C. BOUE, F. CASALE, MM. G. CASTET, R. CASTETS, JP. COT, Mmes C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, M. / DESENLIS, Mmes C. DUCARROUGE, C. DUMONT, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mmes E. LAFON, E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mmes C. SALLES, C. SARNIGUET, I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : MM. F. DUPOUEY et J. SAMALENS.

Ont donné procuration : M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES et M. J. SAMALENS à Mme C. DUMONT

### Délibération adoptée à l'unanimité

**OBJET** : Election des représentants du Conseil Départemental pour siéger au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

- 
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Le Conseil Départemental décide :**

Conformément aux articles L1424-24-2 et L1424-24-4 du Code Général des Collectivités territoriales,

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir,

- d'élire les représentants du Conseil Départemental pour siéger au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), ainsi qu'il suit :

1<sup>er</sup> titulaire : Philippe MARTIN  
2<sup>ème</sup> titulaire : Philippe DUPOUY  
3<sup>ème</sup> titulaire : Michaël AURORA  
4<sup>ème</sup> titulaire : Christine DUCARROUGE

1<sup>er</sup> suppléant : Bernard KSAZ  
2<sup>ème</sup> suppléant : René CASTETS

Le Président,

**Philippe MARTIN.**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Juillet 2021.